



Déclaration liminaire à la CAP des contrôleurs du 26 novembre 2020

Madame la Présidente de la CAP des contrôleurs de l'Insee,

Nous voilà donc réunis en ce mois de décembre, pour cette CAP qui va traiter de la titularisation des contrôleurs stagiaires de l'Insee, au nombre de 46 pour l'année 2019 qui nous concerne aujourd'hui.

Cette CAP de décembre, traitait jusqu'à maintenant des demandes de mobilités géographiques des contrôleurs, tout comme celle de janvier traitait celles des adjoints administratifs.

Nous déplorons, et nous ne cesserons de déplorer la disparition de cette instance de consultation sur les mobilités, où les organisations syndicales pouvaient apporter des éléments importants sur la situation des agents que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. Le dialogue social sur ce sujet permettait d'agir dans le bien du plus grand nombre et chaque année des situations individuelles ont été révélées et débloquées par ce dialogue bienveillant et efficace entre les organisations syndicales et l'administration.

Malgré cette disparition, nous continueront à veiller à ce que les agents soient accompagnés dans leur démarche de mobilité géographique, que ce soit sur le plan de la formulation de la demande ou de son instruction.

Nous veillerons également à leur accompagnement suite à une réponse favorable ou défavorable (recours au télétravail à défaut de mobilité, aide aux démarches de mobilités internes dans l'établissement de destination...)

Cet accompagnement est d'autant plus important dans la situation exceptionnelle que nous connaissons actuellement et qui peut se reproduire malheureusement de nouvelles fois à l'avenir.

Montrouge, le 26 novembre 2020